

**PROCES-VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL****Séance N° 04 du 19 avril 2021**

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 **en fonction** : 15 **présents** : 12 **représentés** : 1

Présents : Mme STURTZER Myriam, M. SCHALCK Marc, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M. KLEINCLAUS Raphaël, Mme REYMANN Anne, M. GILGERT Christian, Mme MEHL Véronique, M. LUCK Olivier, M. METTER Joseph, Mme GRUBER Roxana et M. SIMON Edmond

Procuration : Mme BUR Marie-Laure à M. LUCK Olivier

Absents excusés : M. CELKA Christophe, Mme SEIBERT Estelle

N° 2021-31 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 03 du 1^{er} avril 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir : « *Motion relative à la création d'un Groupement Hospitalier de Territoire Nord Alsace* ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

N° 2021-32 : Acquisition de deux parcelles au lieu-dit « Im Acker »

Monsieur le maire rappelle que la Société SERCA SARL en liquidation depuis 2015, est propriétaire de deux parcelles de terrain dans notre commune à savoir :

La section 62, numéro 265/31, lieu-dit IM ACKER avec une surface de 4 ares 99 ca

La section 62, numéro 266/31, lieu-dit IM ACKER avec une surface de 0 ares 40 ca

Les deux parcelles totalisant une surface globale de 5 ares 39 ca.

Il rappelle également que notre commune entretient depuis des années ces deux parcelles, une armoire électrique étant installée sur la parcelle 265.

Il propose de prendre contact avec les mandataires judiciaires MJM FROEHLICH et ASSOCIES en charge de ce dossier, pour entamer la procédure d'acquisition de ces parcelles, au tarif de 1000 € TTC l'are, correspondant au tarif des derniers terrains acquis par notre commune en zone IAUb.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'acquérir les parcelles section 62 numéro 265/31 et section 62 numéro 266/31 pour une surface globale de 5 ares 39 ca au tarif de 1000,- € TTC soit un montant de 5.390,- € TTC . Les frais de géomètre et de notaire étant pris en charge par l'acquéreur ;
- **autorise** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour l'acquisition, et à signer l'ensemble des documents et actes relatif à cette transaction.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au compte 2111 du Budget Primitif de l'exercice 2021.

N° 2021-33 : Acquisition à l'AF de la rue du Cimetière

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de création d'une voirie rue du cimetière, la commune envisage l'acquisition à l'Association Foncière de Dauendorf de la parcelle cadastrée section 62 n°249 et n°186, d'une surface totale d'environ 22,80 ares, au prix de l'euro symbolique. Les frais de géomètre et de notaire étant pris en charge par l'acquéreur.

Sur proposition du Maire, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide** d'acquérir la parcelle cadastrée section 62 n°249 et n°186, d'une surface totale d'environ 22,80 ares, au prix de l'euro symbolique. Les frais de géomètre et de notaire étant pris en charge par l'acquéreur ;
- **charge** le cabinet de géomètre GRAFF-KIEHL de réaliser les relevés et travaux d'arpentage, et la Société Civile Professionnelle « Vincent LOTZ et Claudine LOTZ » de l'établissement des actes ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

N° 2021-34 : Motion relative à la création d'un Groupement Hospitalier de Territoire Nord Alsace

Les groupements hospitaliers de territoire (GHT) ont été définis par la loi du 26 janvier 2016 de MODERNISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ ; processus largement illustré, à l'époque, par l'absence d'association des élus locaux et des représentants des communautés médicales. Ces groupements constituent le cadre de coopération entre les établissements publics de santé d'un même territoire. On en compte aujourd'hui 136 sur l'ensemble du territoire national.

Le territoire du Nord Alsace appartient au GHT Basse Alsace-Sud Moselle (BASM). Ce groupement, un des plus importants sur le plan national en termes de capacités hospitalières, s'étend du nord au sud de Wissembourg à Erstein et jusqu'à Sarrebourg à l'ouest et couvre une population totale de près d'un million d'habitants. Le GHT BASM dépend du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg - établissement « support » -, chargé d'assurer la mutualisation de certaines fonctions d'appui : gestion commune des ressources humaines, achats groupés, investissements, systèmes d'information, formation...

Pourtant, des dysfonctionnements ont rapidement pesé sur la pertinence de ce GHT « XXL » réduisant véritablement sa performance :

- Une gouvernance lourde, dans un climat de confiance sensible entre ses membres ;
- Une vie institutionnelle très inégalement animée (le comité territorial des élus n'a été réuni qu'une seule fois en juillet 2017) ;

- Des fonctions mutualisées peu efficaces : entre lourdeurs et velléités centralisatrices sur le CHU. En effet, la complexité de la gestion administrative et le coût de fonctionnement de la fonction « achat mutualisé » sont préjudiciables à la réalisation d'économies réelles au sein d'un GHT qui compte 13 établissements hospitaliers étendus sur un si grand territoire. Des prestataires de proximité ont été écartés des processus de marchés publics du fait de leur incapacité à répondre à une massification aussi importante, mais aussi de leur difficulté à se déplacer sur une zone géographique aussi étendue ;
 - Une implication forte et régulière des équipes médicales, soignantes et de direction, mais sans bénéfice réel pour les établissements de santé, ni pour la population ;
 - Un projet médical partagé peu avancé, presque 5 ans après la validation des orientations en comité stratégique.

S'inquiétant des dysfonctionnements de ce GHT, en 2019, les élus locaux ont impulsé et soutenu une réflexion visant à modifier son découpage, par la création de deux GHT dont un à l'échelle Nord Alsace, au motif que l'action territorialisée en matière de santé doit être construite à partir des réalités du terrain pour une prise en charge la plus efficace des parcours de soins de la population. Le Nord Alsace a fait la preuve de son caractère structurant en matière d'offre de soins hospitaliers et de santé publique. Son accessibilité, ses niveaux de spécialisation et de masse critique nécessaires à leur bon fonctionnement ont largement contribué à son positionnement régional.

Les quatre établissements publics de santé du territoire Nord Alsace (les centres hospitaliers de Bischwiller, Haguenau et Wissembourg et l'hôpital de La Grafenbourg), ont travaillé un nouveau projet médical partagé en y associant les acteurs médico-sociaux publics du secteur : le Centre de Harthouse (Haguenau) et les Ehpad de Bouxwiller, Hochfelden et Pfaffenhoffen. La demande de création du GHT Nord Alsace s'appuie sur ce nouveau projet médical partagé et sur une convention constitutive qui ont été déposés fin juin 2019 auprès de la Direction générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

A la suite du dépôt du projet de création du GHT Nord Alsace, la Direction générale de l'ARS a diligenté un audit afin d'évaluer le fonctionnement du GHT BASM et d'apprécier l'opportunité d'un nouveau découpage.

Les travaux ont été présentés aux élus locaux et parlementaires d'Alsace du Nord en octobre 2020. La mission a conclu à de nombreux dysfonctionnements structurels du GHT BASM et à un apport limité au plan des filières médicales.

En revanche, le rapport démontre largement la pertinence d'un GHT Nord Alsace, en termes d'offre et de gradation des soins, de dynamique et de maturité collectives, comme de cohérence territoriale.

Ce GHT Nord Alsace doit être le résultat d'une organisation rationnelle et ambitieuse du système de santé en Alsace du Nord. Rappelons que la crise sanitaire n'a fait que confirmer combien la gestion de proximité a son intérêt et que la coopération transfrontalière est évidente pour ce territoire.

Pour autant, cela fait deux ans que le projet de création du GHT Nord Alsace a été déposé et les démarches administratives s'enlisent. Les nombreuses interpellations et échanges de courriers adressés à la Direction générale de l'ARS Grand Est et au Ministère en faveur d'un nouveau découpage du périmètre du GHT par la création du GHT Nord Alsace n'aboutissent pas, en dépit des rapports d'expertise favorables, du principe d'autorisation de création de nouveau GHT prévu règlementairement, et de la volonté commune des élus locaux et des parlementaires de l'Alsace du Nord. Par ailleurs, les Communautés Médicales des établissements de la coopération hospitalière Nord Alsace se sont exprimées dans un courrier du 17 février 2021, pour réaffirmer, avec force, leur total engagement et leur détermination à voir se créer un GHT Nord Alsace.

Dans ce contexte, les élus du Nord Alsace s'alarment des lourdeurs technocratiques et des freins bureaucratiques contre-productifs qui empêchent l'aboutissement du projet, et regrettent une position attentiste injustifiée de la part de l'ARS Grand Est. Ils attendent désormais une mise en œuvre réelle et rapide de la constitution du GHT Nord Alsace, avant que n'entre en vigueur la prochaine réglementation issue du Ségur de la santé qui rendra le GHT plus intégratif, encore moins agile et moins performant qu'aujourd'hui.

Sur proposition du Maire, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **affirme** sa détermination que soit redéfini le GHT Basse Alsace-Sud Moselle pour aboutir à la création du GHT Nord Alsace ;
- **demande** à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est de procéder, dans cet objectif, au découpage du GHT Basse Alsace-Sud Moselle ;
- **demande** à l'ARS Grand Est de valider la convention constitutive du GHT Nord Alsace et son projet médical partagé.

Délibérations rendues exécutoires le 19 avril 2021

Transmises à la Sous-Préfecture le 20 avril 2021

Publiées le 20 avril 2021

Le Maire :

